

Massif du mois de janvier 2019

1) Description du massif

Pour commencer cette rubrique, voici un massif arbustif de composition très « basique » !

C'est un massif d'une surface de 125 m² situé dans un lotissement d'un quartier du Sud d'Orléans.

La composition de ce massif est donc très simple : des *Prunus laurocerasus* et quelques *Tamaris*. Cet aménagement date de plus de 15 ans et a été remis à la gestion de la ville.

L'entretien réalisé par les jardiniers consiste à maintenir ce massif de *Prunus laurocerasus* sous forme d'une table de plus ou moins 1 m de hauteur.





2) Temps d'entretien

Il existe à la Ville d'Orléans une gestion différenciée avec 4 catégories d'espaces :

- Espaces Emblématiques : espace représentatif de la Ville d'Orléans, généralement référencé touristiquement (ex : la place du Martroi)
- Espaces Lieux de vie : espaces générant une grande fréquentation tels que les commerces, les écoles, les installations sportives, les places... (ex : Place Saint Laurent).
- Espaces de Transition : espace emprunté pour se rendre à un espace emblématique ou de lieux de vie (ex : rue du Pressoir Neuf).
- Espaces Naturels : espace entretenu de façon extensive avec l'objectif de favoriser la biodiversité.

Ce site est classé en espace de transition. D'après les ratios de la démarche de coût global que nous avons mis en place à la Ville d'Orléans, le temps d'entretien de ce massif est de 21,17 heures/100 m² (ratio qui correspond à un massif à fortes contraintes de taille et faibles contraintes de désherbage pour un site classé en transition).

3) Commentaires

Ce massif ne présente que peu d'intérêt si ce n'est de procurer du travail aux jardiniers (et peu au concepteur) !

Il est ainsi d'aucun usage pour les habitants.

Ce massif correspond à un aménagement typique d'espace de lotissement où la réglementation oblige à maintenir une certaine surface en espaces verts.

4) Solutions

Implication lors de l'élaboration du projet :

Pour éviter ce type d'aménagement, il s'avère indispensable que la collectivité (notamment le service qui aura en charge la gestion de ces espaces) puisse être associée dès la phase étude du projet afin de pouvoir émettre un avis technique et ainsi faire modifier le projet pour qu'il soit durable dans le temps, adapté aux usages, d'un niveau d'entretien cohérent avec les moyens du service et à la codification de l'espace, ...

Réaménagement du massif existant :

Aujourd'hui, il semble nécessaire de reprendre l'aménagement de ce massif. Pour cela, une concertation avec les riverains est indispensable afin de bien définir les usages souhaités par les habitants pour ce petit espace public. En fonction des souhaits émis par les habitants, les solutions de réaménagement pourront être différentes (suppression ou maintien de certains

arbustes, mise en place d'espaces engazonnés, replantation d'arbustes isolés ou en massifs, plantation d'arbres, mise en place de bancs ou de tables, création d'une allée, terrain de pétanque, ...).

La co-construction du projet entre les habitants et le gestionnaire permettra de redonner un intérêt à cet espace, et par conséquent l'entretien ultérieur qui découlera du nouvel aménagement sera plus valorisant pour les jardiniers par rapport à l'entretien réalisé actuellement.